



**COMMUNE DE ROZIER EN DONZY**  
**Département de la Loire**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 20 mars 2026**

<b>Membres :</b>		
- afférents au Conseil :	15	Le vingt mars deux Mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
- en exercice :	15	
- présents :	15	<b>Présents :</b> BANCEL Béatrice, BEAUGENT Marlène, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FORISSIER Maryline, FOUGERE Gilbert, LEROI Nicolas, OBLETTE Sandra, RIVOLLIER Nicole, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne, VIAL Pierre-Alexandre
- votants :	15	
<b>Convocation en date du :</b>		
16 mars 2026		<b>Absents excusés :</b>
<b>Affichée le :</b>		<b>Secrétaire de séance élu :</b> LEROI Nicolas
16 mars 2026		

**N° 2026D202****DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**Vu** l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du Conseil Municipal étant de quinze membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de quatre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer à quatre, le nombre d'adjoint(e)s au maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance  
Nicolas LEROI

ROZIER EN DONZY, le 23/03/2026  
Signé : le Maire, Didier BERNE

